

2010
MAKE PEACE HAPPEN
www.makepeacehappen.net



“hd Centre for
Humanitarian
Dialogue
Mediation for peace

**RETRAITE DE HAUT NIVEAU SUR LA
PROMOTION DE LA PAIX, DE LA SECURITE
ET DE LA STABILITE EN AFRIQUE**

**LE CAIRE, EGYPTE
26 – 28 AOUT 2010**

HL/Retreat/YoPS.Decl.(I)

**FAIRE DE LA PAIX UNE REALITE EN AFRIQUE EN 2010 ET AU DELA:
DEVELOPPER DES STRATEGIES COMMUNES ET RENFORCER LA COORDINATION**

APPEL DU CAIRE POUR LA PAIX

APPEL DU CAIRE POUR LA PAIX

1. A l'initiative de l'Union africaine (UA), et dans le cadre du programme d'activités de l'Année de la paix et de la sécurité, une Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique s'est tenue au Caire, en Egypte, du 26 au 28 août 2010. La rencontre avait pour objectif de donner une nouvelle impulsion aux efforts visant à mettre un terme au fléau des conflits armés et aux crises politiques sur le continent africain et à consolider la paix là où elle a été réalisée.
2. La Retraite a été organisée en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, le Centre de formation du Caire sur le règlement des conflits et le maintien de la paix en Afrique (CCCPA) et le Centre pour le Dialogue humanitaire (HD Centre). Elle a regroupé de hauts responsables et Envoyés/Représentants spéciaux de l'UA, des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, des Nations unies, de l'Union européenne, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que de représentants des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Malawi, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'UA, et Djibouti, qui assure la présidence du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA pour le mois d'août 2010, ont également participé à la Retraite.
3. Notre Retraite a été confortée par l'engagement commun à, sans plus tarder, faire de la paix une réalité sur l'ensemble du continent africain. De façon plus spécifique, nous avons été motivés par l'aspiration à la paix exprimée par les peuples africains et l'engagement pris, il y a de cela un an, à Tripoli, par les dirigeants du continent, à en finir, une fois pour toutes, avec le fléau des conflits et de la violence. Notre Retraite, la première du genre, constitue un important forum de réflexion de haut niveau sur les défis à relever pour promouvoir la paix et la sécurité et rendre compte des efforts par nous entrepris pour contribuer à faire de la paix une réalité.
4. Nous nous félicitons des progrès importants accomplis au cours de ces dernières années en faveur de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux efforts déployés par les peuples africains et leurs dirigeants, avec l'appui des partenaires internationaux. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par la persistance de conflits violents dans différentes parties du continent, avec les conséquences humanitaires, politiques et économiques qui en découlent, ainsi que par la fragilité de nombre de pays qui ont récemment émergé de conflits. Nous notons également avec une profonde préoccupation les menaces immédiates que font peser le terrorisme, le trafic de drogues, la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, la piraterie et d'autres fléaux connexes, tels que la pêche illégale et le déversement des déchets toxiques, ainsi que les défis à long terme liés au changement climatique et à la persistance de la pauvreté.
5. Au cours de nos délibérations, nous avons prêté une attention particulière aux questions transversales relatives à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Il s'agit notamment: (i) des changements anticonstitutionnels de gouvernement, ayant à l'esprit la détermination renouvelée de l'UA à lutter efficacement

contre ce fléau, à travers une « politique de tolérance zéro » pour les coups d'Etat, ainsi que pour les violations des normes démocratiques dont la répétition et la persistance peuvent conduire à des changements anticonstitutionnels de gouvernement; (ii) la violence et les conflits liés aux élections, qui ont le potentiel de compromettre les processus démocratiques en cours sur le continent ; (iii) la paix, la justice et la réconciliation, qui doivent être poursuivies de manière globale et de façon à se renforcer mutuellement ; (iv) les programmes de désarmement, de mobilisation et réinsertion, ainsi que de réforme du secteur de la sécurité, qui doivent être conçus en fonction des conditions locales et dont la réussite est essentielle à la consolidation de la paix; (v) la gestion des ressources naturelles et le partage des richesses ; et (vi) les défis liés à la mise en œuvre des Accords de paix.

6. Nous avons également examiné les situations sur le terrain, identifiant les défis à relever, ainsi que les voies et moyens de renforcer les efforts actuels pour faire avancer la cause de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation. Nous avons, en particulier, porté notre attention sur : (i) la Somalie, le Soudan (Darfour, mise en œuvre de l'Accord de paix global – CPA, et transformation démocratique du pays) et autres questions connexes ; (ii) la région des Grands Lacs et les pays affectés par les activités de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA); (iii) l'Afrique de l'Ouest (Niger, Guinée, Guinée Bissau et Côte d'Ivoire) ; et (iv) le Sahara occidental et la bande sahélienne.

7. En examinant ces situations, nous avons reconnu que plusieurs conflits ont des dimensions régionale et internationale. Aussi, nous nous sommes employés à renforcer les approches régionales des questions liées au rétablissement et à la consolidation de la paix et, lorsque de telles approches n'existent pas, à identifier les voies et moyens les meilleurs pour les promouvoir.

8. Nous réaffirmons que la responsabilité principale pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la consolidation de la paix, incombe, en premier lieu, aux parties prenantes nationales. Nous les encourageons à s'approprier pleinement les processus de paix dans leurs pays respectifs, et nous engageons à les soutenir dans leurs efforts et à contribuer au renforcement de leurs capacités. A cet égard, nous soulignons l'importance majeure que revêtent la gouvernance, le respect de l'Etat de droit, la répartition équitable des ressources entre toutes les catégories de la population et le *leadership* national dans la prévention des conflits et la promotion durable de la paix. Nous soulignons également souligné l'importance que revêt la mise en œuvre de programmes globaux de reconstruction et de développement post-conflit dans les pays émergents de conflits, en prenant appui sur les instruments pertinents de l'UA, des Nations unies et d'autres institutions et en les renforçant, le cas échéant. Plus généralement, nous encourageons les pays africains à mettre en place des architectures nationales pour la paix, sur la base des engagements qui sont les leurs dans le cadre de l'UA, des Nations unies et d'autres organisations internationales compétentes.

9. Nous soulignons la place centrale qu'occupe la culture de la paix, particulièrement à travers l'éducation, pour épargner aux générations futures le fléau de la guerre et de la violence. Aussi, nous nous félicitons du lancement prévu, à l'échelle du continent, d'un concours de dessin pour permettre aux jeunes gens de partager leur vision de la paix et de contribuer à la réalisation de cet objectif, et ce à la suite du concours national réussi organisé par le Conseil Suprême des Antiquités de l'Egypte.

10. Nous soulignons la nécessité de documenter et d'archiver les enseignements tirés et les évaluations des processus passés et en cours, ainsi que de la recherche sur les causes et les dynamiques des conflits, pour approfondir notre connaissance des enjeux auxquels nous sommes confrontés et renforcer l'efficacité de nos réponses.

11. La décision des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA proclamant 2010 « Année de la paix et de la sécurité en Afrique » a donné un relief particulier à notre Retraite. Aussi, nous réitérons notre engagement et celui de nos organisations et institutions respectives à prendre des mesures concrètes en appui à cette initiative pour faciliter la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits.

12. Nous soulignons, en particulier, l'importance que revêt le 21 septembre, proclamée Journée internationale de la paix par les Nations unies, et nous engageons à apporter notre soutien total à la cessation des hostilités dans toutes les zones de conflit et à la consolidation de la paix là où elle a été réalisée. Nous souscrivons également aux autres objectifs de la Journée de la paix, tels qu'articulés dans la décision adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Kampala, en juillet 2010, y compris l'intensification de la distribution de l'aide humanitaire, de matériels et autres services aux communautés vivant dans les zones de conflit, l'observation d'une minute de silence pour la paix à travers toute l'Afrique, à 10h00 GMT, la mise en œuvre d'activités humanitaires et autres par les membres des forces armées et de sécurité, et l'enseignement de la leçon sur le thème « Agissons pour la paix » dans toutes les écoles du continent au cours de la Journée de la paix ou lors d'autres occasions appropriées.

13. Ayant à l'esprit que la réalisation d'une paix durable sur le continent exige une coordination toujours plus étroite entre toutes les parties prenantes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, nous encourageons l'UA à organiser une autre Retraite l'année prochaine et à l'institutionnaliser par la suite, selon une périodicité à déterminer. Nous convenons également d'assurer, sur une base régulière, un échange de vues et d'informations, ainsi que de coordonner étroitement nos efforts sur le terrain, y compris à travers la mise en place de fora régionaux de médiateurs, en appui à la quête de la paix en Afrique. A cet égard, nous demandons à l'UA et aux Nations unies, en concertation avec les autres partenaires, de soumettre des propositions et recommandations concrètes sur les voies et moyens les meilleurs pour réaliser cet objectif.

14. Nous lançons cet appel pour la paix en Afrique, et exhortons toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, la société civile, les intellectuels et le secteur privé africains, ainsi que les partenaires internationaux, à se joindre et à soutenir activement l'initiative visant à faire de la paix une réalité en 2010 et au-delà, tant il est vrai que la promotion de la paix entre nations et de la non violence dans nos foyers, communautés et écoles exige la participation et le soutien de tous.

15. Nous exprimons nos sincères remerciements au Gouvernement de la République arabe d'Egypte et au CCCPA, pour leur généreuse hospitalité et toutes les facilités mises à disposition pour le succès de la Retraite, ainsi qu'aux autres partenaires qui ont contribué à cet évènement, y compris le Centre pour le dialogue humanitaire et la Ligue des Etats arabes.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2010-08-28

Making Peace Happen in Africa in 2010 and Beyond: Developing Common Strategies and Enhancing Coordination

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8378>

Downloaded from African Union Common Repository